

une volonté bien résolue qui croit à l'avenir de Québec et du Canada français comme il croit en Dieu : de toute son âme et de toute sa conscience ».

A ces paroles un peu hardies que M. Ernest Myrand met sur les lèvres de Champlain, à cet appel du fondateur de Québec à la bonne volonté des colons, au dévouement de tous pour la cause sacrée de la nouvelle patrie, comme il eût été beau et réconfortant d'entendre le missionnaire, un Récollet répondre en adressant « une exhortation pathétique pour porter les peuples à la soumission qu'ils devaient à Dieu, au roi et à son lieutenant général » (1), Champlain lui-même. Et qu'on le remarque bien, ce beau geste du Récollet, et ce discours enlevant eussent été un fait purement et simplement historique. Nous venons de citer Leclercq ; si son autorité ne suffisait pas à quelques-uns, ils n'auraient qu'à ouvrir les œuvres de Champlain, ils y trouveraient la confirmation de ce que nous avançons (2). Ce discours seul aurait amplement suffi pour mettre en relief les Récollets et le concours précieux qu'ils ont apporté à l'établissement de la Nouvelle-France.

Nous ne manquerons pas de noter ici, pour rendre justice au comité d'organisation, qu'au dernier moment, on pensa aux Récollets et on promit de leur rendre justice. Promesse qui ne put être exécutée : il était déjà trop tard pour trouver les personnages et pour leur confectionner des costumes. Il n'en reste donc pas moins vrai que les Récollets n'ont pas figuré dans l'histoire de Québec et il demeure exact aussi qu'à l'époque où chaque scène a été étudiée, chaque point prévu et chaque tableau des représentations préparé, le fait pourtant si saillant, que Champlain demanda et obtint des missionnaires, que ces missionnaires les premiers venus au Canada, furent des Récollets et que ces Récollets se sacrifièrent pendant quinze ans à la prospérité spirituelle et temporelle de la Nouvelle-France, ce fait, disons nous, n'ait pas eu assez d'importance pour avoir sa place,

(1) Leclercq., *1er établis. de la foi*, vol 1er p. 163.

(2) Champlain écrit au sujet de son arrivée à Québec en 1620 : « Après la sainte messe dite, un père Récollet fit un sermon d'exhortation, où il remontrait à un chacun le devoir où l'on se devait mettre pour le service de sa Majesté, et de celui de mon dit Seigneur de Montmorency eût que chacun et à se comporter en l'obéissance de ce que je leur commanderais, suivant les patentes de sa Majesté » etc. (*Œuvres de Champlain*, éd. Laverdière, vol. 6e p. 5).